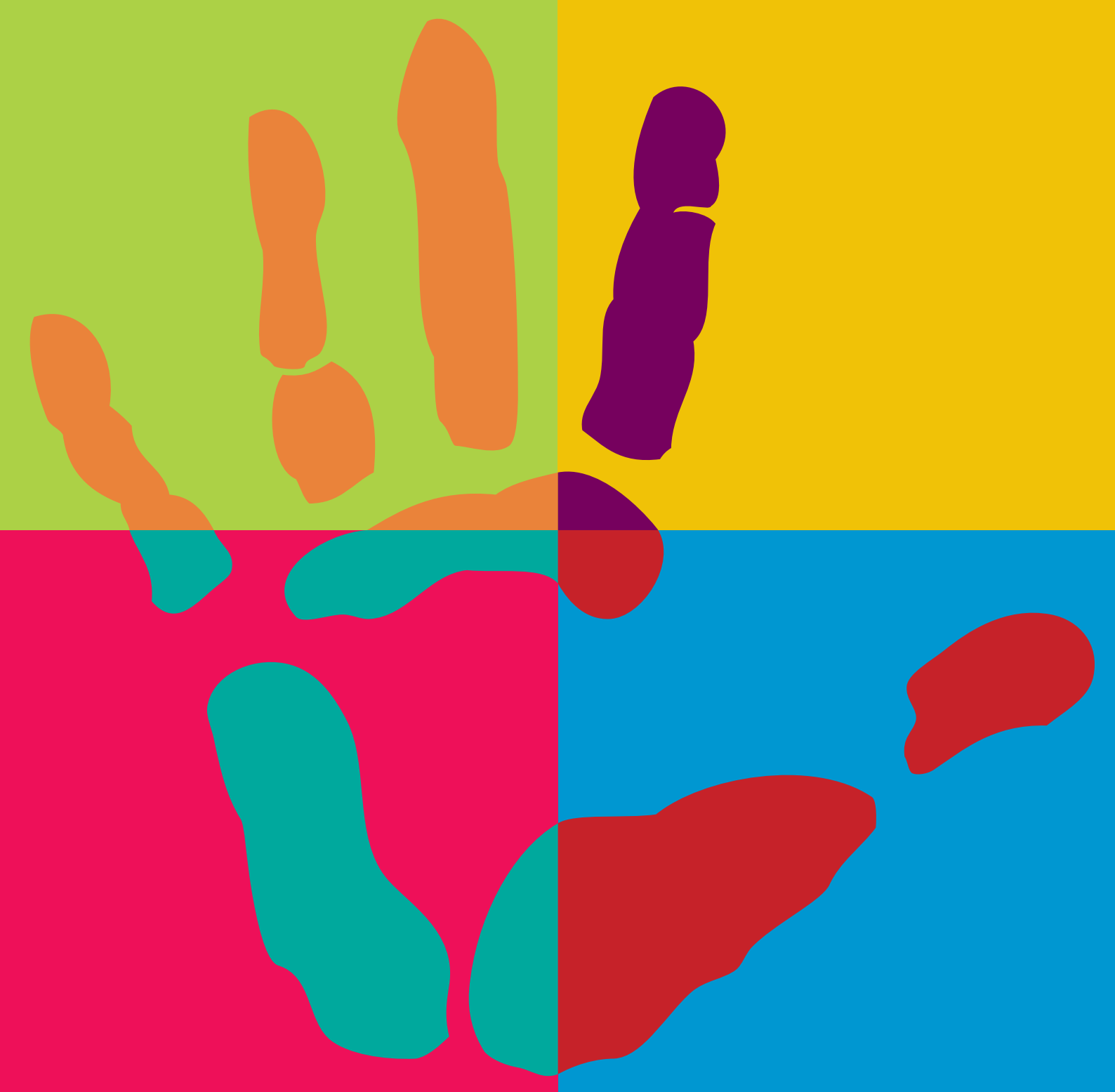




RAPPORT SUR LA COHÉSION SOCIALE EN WALLONIE 2019



COLOPHON :

Auteur-e-s :

- Anne Van Coppenolle (DiCS - SPW)
- Carine Jansen (DiCS - SPW)
- Michaël Van Cutsem (PRO-TE-IN)
- Christine Mainguet (IWEPS) (chapitre 3)
- Christine Ruyters (IWEPS) (chapitre 3)

Coordination de la publication :

- Carine Jansen (DiCS - SPW)

Édition, mise en page et communication web :

- Boris Lonneux (DiCS - SPW)

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales moyennant mention de la source.

CONTACTS

DiCS

Direction de la Cohésion sociale

SPW Intérieur & Action sociale
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Namur (Jambes)

<http://cohesionsociale.wallonie.be>

dics@spw.wallonie.be

Téléphone - 081/32.73.45

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 Belgrade - Namur

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Téléphone - 081/46.84.11

Fax - 081/46.84.12

FWB

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

www.federation-wallonie-bruxelles.be

info@cfwb.be

Téléphone - 0800/20.000



Table des matières

Préface	5
Remarque préliminaire	6
1. La cohésion sociale : Définitions	7
Repenser le progrès	10
La coresponsabilité pour le bien-être de tous comme hypothèse	12
2. Rétroacte sur la cohésion sociale	13
3. La cohésion sociale en quelques chiffres clés	16
4. Six macro-tendances	23
5. Les droits "fondamentaux" et leurs enjeux	28
6. Au-delà des droits fondamentaux	30
Des droits fondamentaux à la solidarité	30
De l'accès aux droits à la cohésion sociale	32





Préface

Selon le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer durablement le bien-être de tous ses membres.

Dans le contexte socio-économique actuel, où les inégalités se creusent entre les citoyens, l'état des lieux de la cohésion sociale se devait d'être actualisé afin d'identifier les dispositifs susceptibles de procurer davantage d'équité et de solidarité.

Le Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie vise à fournir cet instantané, mais également à analyser, de manière prospective, les pistes d'améliorations pour que chacun ait accès à une vie digne sur notre territoire.

La vision originale qui anime ce rapport, construit de manière participative, est portée par deux institutions, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont les compétences régionales et communautaires complémentaires touchent de près au quotidien des citoyens, en particulier des publics précarisés pour lesquels les aides sont vitales. S'y ajoute l'expertise de l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique en matière de statistiques.

Le rapport présente l'avantage de réunir en un seul "lieu", sous l'angle des droits, les fondements de chaque droit, les statistiques qui l'illustrent, les instruments qui contribuent à rencontrer ce droit, les enjeux et les perspectives qui en découlent.

Chaque droit faisant l'objet d'un regard "critique", il sera également possible d'approfondir la réflexion sur l'amélioration à apporter aux dispositifs actuels qui contribuent à la cohésion sociale et de formuler des recommandations pour une future programmation nourrie par cette analyse.

En particulier, le rapport vise à faire comprendre à chacun son rôle de "maillon" d'un système dans lequel chaque mesure s'articule à d'autres mesures, chacune contribuant potentiellement, à son niveau, à l'amélioration du bien-être, de l'accès aux droits et à la réduction des inégalités. Ce faisant, la cohésion sociale peut devenir une grille de lecture permettant l'intégration transversale d'une vision politique attentive à toutes et tous.

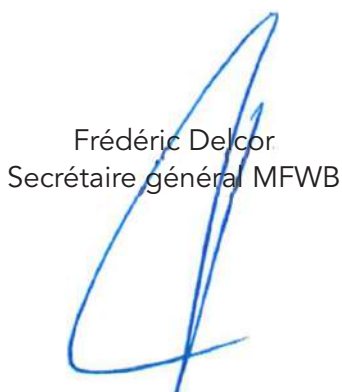
Le Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie est un outil destiné aux décideurs politiques, aux administrations, aux institutions et associations de terrain, aux scientifiques et à toute organisation qui contribue, par son action, à la cohésion sociale et au bien-être des personnes en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il peut aussi intéresser tout citoyen en quête de sens et désireux de s'investir dans une société coresponsable.

Que chacun des contributeurs à ce travail d'envergure au service d'une meilleure cohésion sociale soit ici remercié !

Nous sommes heureux de vous présenter ce rapport qui est inscrit dans les priorités de chacune de nos institutions et nous vous en souhaitons bonne lecture !



Françoise Lannoy
Directrice générale
SPW - Intérieur & Action sociale



Frédéric Delcor
Secrétaire général MFWB



Sébastien Brunet
Administrateur général IWEPS

Remarque préliminaire

Ce Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles est le fruit d'une collaboration entre :

- la Direction de la Cohésion sociale (DiCS) du SPW - Intérieur & Action sociale ;
- le Service général du Pilotage et de la Coordination des politiques transversales du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- l'Institut Wallon de la Prospective, de l'Évaluation et de la Statistique (IWEPS) ;

auxquels ont été associés des administrations et des organismes d'intérêt public (OIP).

En effet :

- étant donné la transversalité de la cohésion sociale,
- et partant du principe que différentes administrations et OIP interviennent, chacun dans leur sphère de compétences, dans l'accès aux droits fondamentaux¹ et, à ce titre, détiennent une coresponsabilité dans la mise en œuvre de la cohésion sociale en Wallonie,

il était important que chaque administration et OIP soit associé et puisse contribuer, dès le départ et dans la mesure de ses dispositifs et prérogatives, à la réflexion et aux travaux qui ont conduit au présent rapport.

Œuvrer à la cohésion sociale (sur le territoire wallon) est un objectif de longue haleine qui dépasse le cadre temporel des politiques, mais qui s'inscrit pleinement dans la temporalité des administrations et des institutions.

C'est pourquoi, ce travail collaboratif a réuni, dans un premier temps, des "référents" cohésion sociale qui ont :

- dressé les grandes lignes de la démarche : une approche par les droits fondamentaux (voir 5.), avec une visée évaluative et prospective de la cohésion sociale ;
- coordonné l'identification d'instruments² portés par les pouvoirs publics qui contribuent à la cohésion sociale en Wallonie ;
- collationné les informations sur chaque instrument (sous forme de fiches)³ ;
- regroupé les instruments par analogie ;
- porté la réflexion en "silo"⁴ en une réflexion transversale autour de la définition de la cohésion sociale partant du principe que tout citoyen wallon doit être pris en considération dans sa globalité et par rapport à l'ensemble des droits dont il doit pouvoir bénéficier ;
- formulé des recommandations au départ des enjeux majeurs portant sur la cohésion sociale.

En cours de processus, des représentants des administrations et OIP, spécialisés dans les politiques sectorielles concernées par les différents droits, ont participé à des ateliers de réflexion évaluative et prospective, animés par la société Pro-Te-In.

Ceux-ci ont permis de coconstruire l'analyse des droits⁵ en :

- formulant de manière concertée la finalité des droits ;
- regroupant les actions de cohésion sociale sur le territoire wallon par type d'instruments ;
- débattant sur le ciblage, la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des actions et dispositifs ;
- identifiant des tendances lourdes, des signaux faibles, des germes de changement qui pourraient impacter le droit ;

1 Voir définition de la cohésion sociale infra.

2 Les inventaires des actions et dispositifs identifiés par les administrations et OIP comme contribuant à une plus grande cohésion sociale seront annexés dans des chapitres thématiques, consacrés à chaque droit.

3 Les fiches actions qui figureront également en annexe des chapitres thématiques consacrés à chaque droit ont été rédigées par des agents de la Région wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et validées par leur hiérarchie.

4 En fonction des matières des administrations (voire des services) dans lesquelles chacun est impliqué.

5 Chaque droit fait l'objet d'un cahier thématique développant, notamment, les fondements, tendances et enjeux du droit.



- formulant des enjeux pour chaque droit, des recommandations et des priorités pour améliorer la cohésion sociale.

Que chacun et chacune soit remercié(e), à la mesure de sa contribution à la démarche qui a conduit à l'élaboration de ce rapport.

Ce rapport est le fruit d'un subtil dosage entre autant de visions thématiques que de droits et une vision sociétale dont les bénéficiaires sont

les citoyens wallons. La qualité de l'analyse est donc tributaire de la participation engagée des contributeurs à la complétion des fiches, à la participation aux ateliers, ... La DiCS n'entend pas se substituer à l'expertise qui existe dans chaque administration et OIP, mais valoriser l'ensemble de ces compétences pour proposer un prisme de lecture original, celui de la cohésion sociale.

Un grand merci

1. La cohésion sociale : Définitions

A une époque où la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté sont des enjeux cruciaux pour notre société, il semble intéressant et utile de décrypter comment la cohésion sociale se manifeste sur le territoire wallon et quelles formes elle peut prendre.

Ce Rapport sur la cohésion sociale se fonde, d'une part, sur des droits "fondamentaux" auxquels chaque citoyen devrait pouvoir prétendre de manière effective et, d'autre part, sur une série, non exhaustive, d'initiatives prises, à l'échelle régionale et communautaire, afin de procurer, à chaque citoyen, l'accès au bien-être et d'assurer un équilibre social à travers une plus grande solidarité.

De l'exclusion à la cohésion sociale

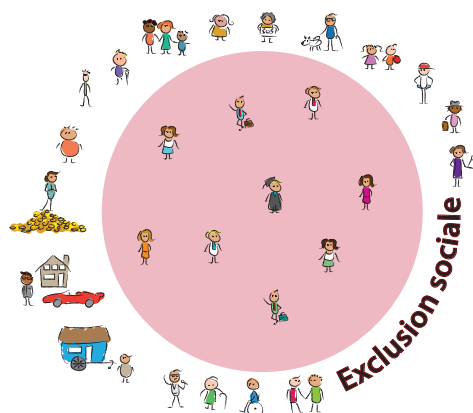
Pour qui n'y travaille pas quotidiennement, il n'est pas facile d'appréhender "la cohésion sociale⁶".

La cohésion sociale est un idéal de société dont le slogan pourrait être **"un pour tous, tous pour un et tous ensemble"**, à l'opposé du "chacun pour soi" ou de "l'entre-soi" que l'on peut encore rencontrer dans certains contextes.

L'exclusion: l'entre-soi et le chacun pour soi

En effet, il arrive que certaines personnes atypiques, par leur parcours, leur caractéristique physique, leur origine, leur mode de vie, ... ne puissent s'épanouir ou trouver une place adéquate au sein de la société "standard" qui laisse la part belle à des hommes, des femmes ... qui font des études, qui travaillent, qui gagnent leur vie, qui fondent une famille, qui sont propriétaires de leur logement, qui sont en bonne santé, ...

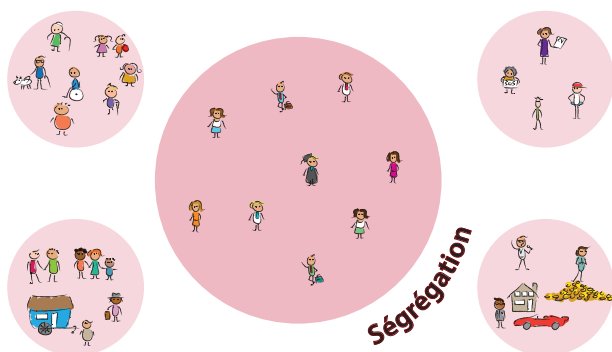
L'exclusion sociale, c'est la marginalisation, la mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison d'un trop grand éloignement avec le mode de vie dominant dans la société. Elle est parfois volontaire, mais, le plus souvent, elle est subie.



⁶ Voir le clip sur la cohésion sociale réalisé par le SPW : <https://www.youtube.com/watch?v=jzUplaSdJEk&feature=youtu.be>
<http://cohesionsociale.wallonie.be/>

La ségrégation: des droits différents

Pour pallier cette imperméabilité, des lois et des aides spécifiques ont, progressivement, été promulguées, avec l'inconvénient toutefois de "reconnaître" un statut spécial, hors norme, à toute une série de personnes qui en bénéficient (ou qui en sont exclues). Qui plus est, généralement en opposant les "défavorisés" et les "privilegiés".



La ségrégation est un processus par lequel une distance sociale est imposée / subie par un groupe du fait, entre autres, de son origine, de son orientation sexuelle, de sa position sociale, de ses caractéristiques physiques ou de sa religion ... par rapport aux autres groupes d'une collectivité.

Elle n'est pas toujours intentionnelle et peut même s'avérer "salvatrice" dans un contexte de "discrimination positive". En effet, certains exclus peuvent ainsi être pris en charge, de manière ciblée, grâce à des dispositifs spécifiques.

L'intégration: les mêmes droits pour tous

Pourquoi créer des dispositifs particuliers, alors qu'il suffirait de réinventer la société pour qu'elle permette, réellement, aux personnes discriminées de se rapprocher et de devenir membres à part entière de la "société" par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social ?

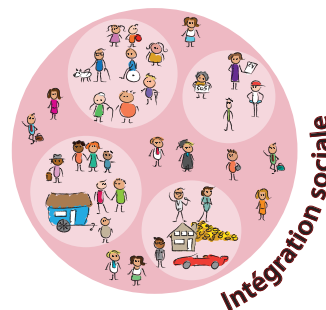
L'intégration suppose, en quelque sorte, d'imposer à certaines personnes une vision "stan-

dard" de la société comme modèle à adopter ... au lieu de changer la société pour qu'elle s'adapte à tous !

En outre, l'intégration nécessite deux conditions :

- une volonté et une démarche individuelles de s'insérer et de s'adapter, c'est-à-dire l'intégrabilité de la personne,
- et l'ouverture et la volonté intégratrice de la société.

Tout citoyen, quel qu'il soit, ne devrait-il pas disposer, à tout le moins, d'un revenu digne, d'un logement décent avec accès à l'énergie et à l'eau, d'une bonne santé et d'une alimentation équilibrée, d'une éducation et d'une instruction ou une formation lui permettant d'accéder à un travail ou une activité professionnelle librement choisie ? Ou encore, d'un environnement protégé et un cadre de vie adapté, d'une mobilité, d'une vie familiale, amoureuse et sociale - non contrainte -, de vacances et de loisirs, d'un accès numérique et aux technologies ?



L'inclusion: des droits pour tous, spécifiques et adaptés en fonction des besoins de chacun

Autant de droits fondamentaux auxquels chaque citoyen devrait avoir légitimement accès ... mais en fonction de ses besoins !

La capacité inclusive de la société se marque par le respect des différences et des particularités de chaque individu.

L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que

tous les enfants et adultes aient les moyens de participer, activement et de manière égale en fonction de leurs possibilités, à leur communauté et à la société en tant que membres valorisés et respectés.



Bien sûr, chaque personne a droit au bien-être, ... individuel.

La cohésion: l'équilibre entre droits spécifiques & adaptés et responsabilité sociétale

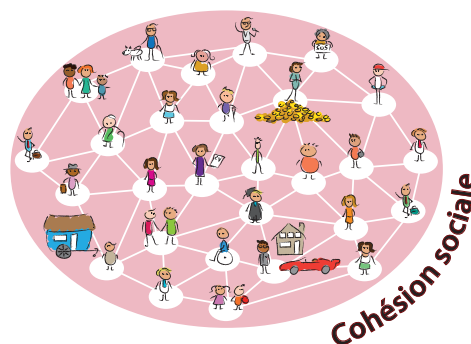
Mais la cohésion sociale comporte aussi une dimension collective.

En effet, la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, sans discrimination ni exclusion. Ce faisant, la cohésion sociale représente l'ensemble des processus, individuels et collectifs, qui contribuent à assurer, à chacun, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous⁷.

Une société cohésive vise donc un mieux-vivre ensemble, un équilibre entre les individus et une diminution des inégalités sans nier pour autant les besoins spécifiques de chaque individu.

En un mot, une société solidaire et coresponsable où il fait bon vivre ensemble, chacun partageant un même ensemble de valeurs et de règles de vie.

Ainsi, se forme un maillage social où il n'y a pas de perdants, mais que des gagnants.



Par exemple, pourquoi adapter des bâtiments à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite alors qu'il suffit de concevoir des bâtiments accessibles à tous sans exception. Qui peut le plus, peut le moins !

Autre exemple, il ne s'agit pas seulement de lutter contre la pauvreté, encore faut-il réduire les écarts entre les plus pauvres et les plus riches afin de coconstruire une société fondée sur l'accès aux besoins fondamentaux, une société équilibrée avec des liens sociaux intenses entre tous.

Pour résumer, la cohésion sociale, c'est le bien-être et l'épanouissement de chacun ET la solidarité et le bien-vivre ensemble de tous.

Le concept de cohésion sociale est introduit par Emile Durkheim au XIX^{ème} siècle. Il se réfère aux liens et au sentiment partagé d'appartenance à une même communauté (concept sociologique). Le concept est repris dans les années 1980 avec un sens politique, d'abord par la Commission Européenne (cohésion économique et sociale pour les fonds structurels), puis par le Conseil de l'Europe à partir de 1997⁸. Depuis, il est entré dans beaucoup de politiques gouvernementales. Il a ensuite été promu en Stratégie de cohésion sociale par le Conseil de l'Europe à partir de 2000 (révisée en 2004, 2007 et 2010⁹).

Dans sa stratégie, le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme étant « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités au mi-

⁷ Voir les définitions du Conseil de l'Europe (Nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale, 2010) et de la Région wallonne (Décrets du 6 novembre 2008 et du 4 mai 2017 relatifs au plan de cohésion sociale pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française, MB 26/11/2008 et 17/5/2017).

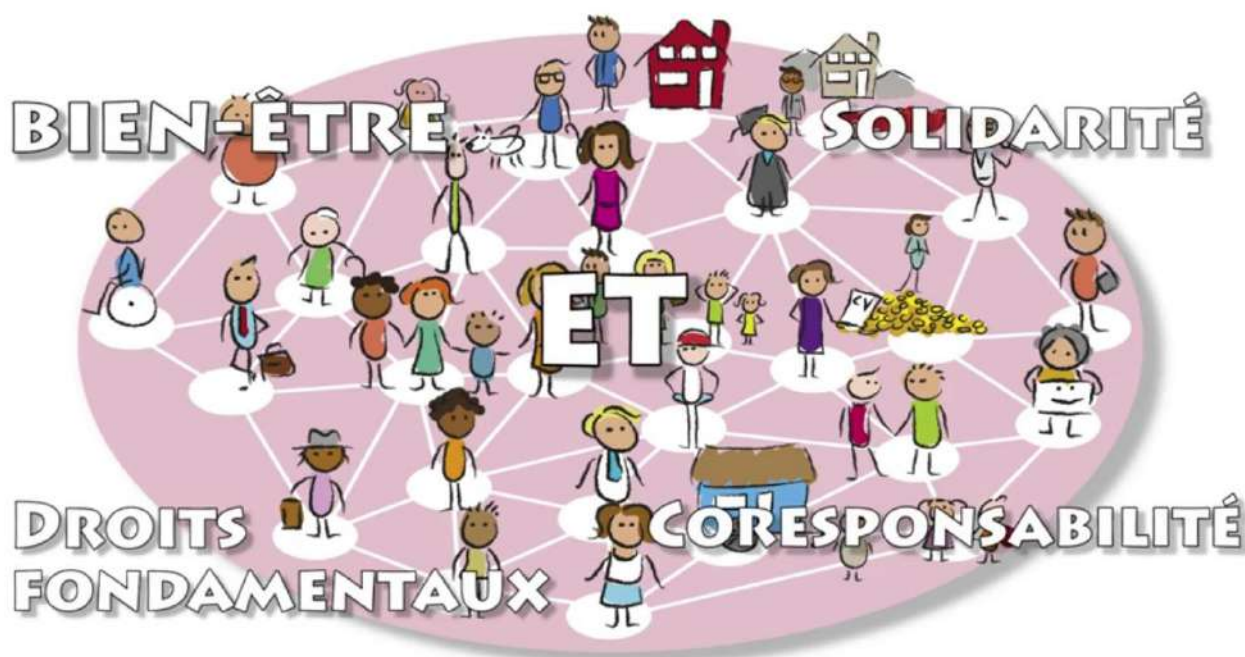
nimum et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres ».

La stratégie de cohésion sociale repose sur 4 idées maîtresses :

- réinvestir dans les droits sociaux et une so-

ciété cohésive ;

- bâtir une Europe des responsabilités sociales partagées (coresponsabilité) ;
- renforcer la représentation et le processus décisionnel démocratique, et développer le dialogue social et l'engagement civique ;
- bâtir un avenir sûr pour tous.



Repenser le progrès

Au départ de toute cette réflexion, se trouve un questionnement majeur qui, depuis une quarantaine d'années, est sous-jacent à tous les débats sur les choix fondamentaux, aussi bien dans les organisations non gouvernementales, les centres de recherche que dans les institutions publiques internationales telles que les Nations Unies, l'OCDE, l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe, etc., à savoir le questionnement du Produit Intérieur Brut comme indicateur de progrès de nos sociétés.

Or, face à ce questionnement, nous défendons qu'une solution alternative ne peut s'affirmer valablement sans revenir à l'objectif premier et naturellement légitime de toute société humaine, qui est d'assurer le bien-être de tous ses membres sans exclusion. Envisager le progrès non plus en termes de croissance du PIB mais d'accroissement de la capacité à assurer le bien-être de tous (ou le bien-vivre ensemble) dans une relation d'équité, sans discrimination et sans exclusion (et donc sans pauvreté), générations futures incluses (et donc sans utilisation de ressources non renouvelables) est la

8 Deuxième sommet du Conseil de l'Europe : introduction de l'objectif de cohésion sociale (1997).

9 Nouvelle stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale approuvés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 7 Juillet 2010,

http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/2010Strategie_PlanAction_CohesionSociale.pdf

façon la plus universelle de poser le problème; universelle dans le sens où c'est la seule qui puisse assurer à terme un consensus partagé par tous, au-delà de toute position idéologique ou religieuse et de toute différence culturelle ou ethnique.

Cela rejoint l'objectif de cohésion sociale, telle que défini par le Conseil de l'Europe (la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres en évitant les disparités et les polarisations). Cet objectif de cohésion sociale ne s'oppose pas à celui de lutte contre la pauvreté de l'Union Européenne, mais lui donne une autre dimension, en se positionnant en amont et dans une perspective de durabilité des solutions proposées : au-delà de la lutte contre la pauvreté proprement dite, il s'agit de progresser vers une société qui ne génère plus

d'exclusion ou de pauvreté et qui assure le bien-être de tous, non seulement par un accès plus équitable et partagé aux ressources, mais également par la prise en compte de toutes les dimensions du bien-être, matérielles et immatérielles, telles qu'elles sont exprimées par les citoyens.

Cela rejoint également l'objectif de développement durable¹⁰, tel que mis en avant depuis la Conférence de Rio en 1992 - qui fut cosignée par plus de 140 pays - et mis en œuvre au niveau local dans les Agendas 21, par la prise en considération des générations futures.

Cela rejoint également les objectifs de nombreux mouvements et réseaux (tels que le mouvement Transition, CittaSlow, etc.) qui recherchent également une alternative au PIB comme indicateur de progrès de nos sociétés.



10 Réaffirmé, en septembre 2015, au sommet sur le développement durable dans le nouveau programme à l'horizon 2030 «Transformer notre monde pour les peuples et la planète».

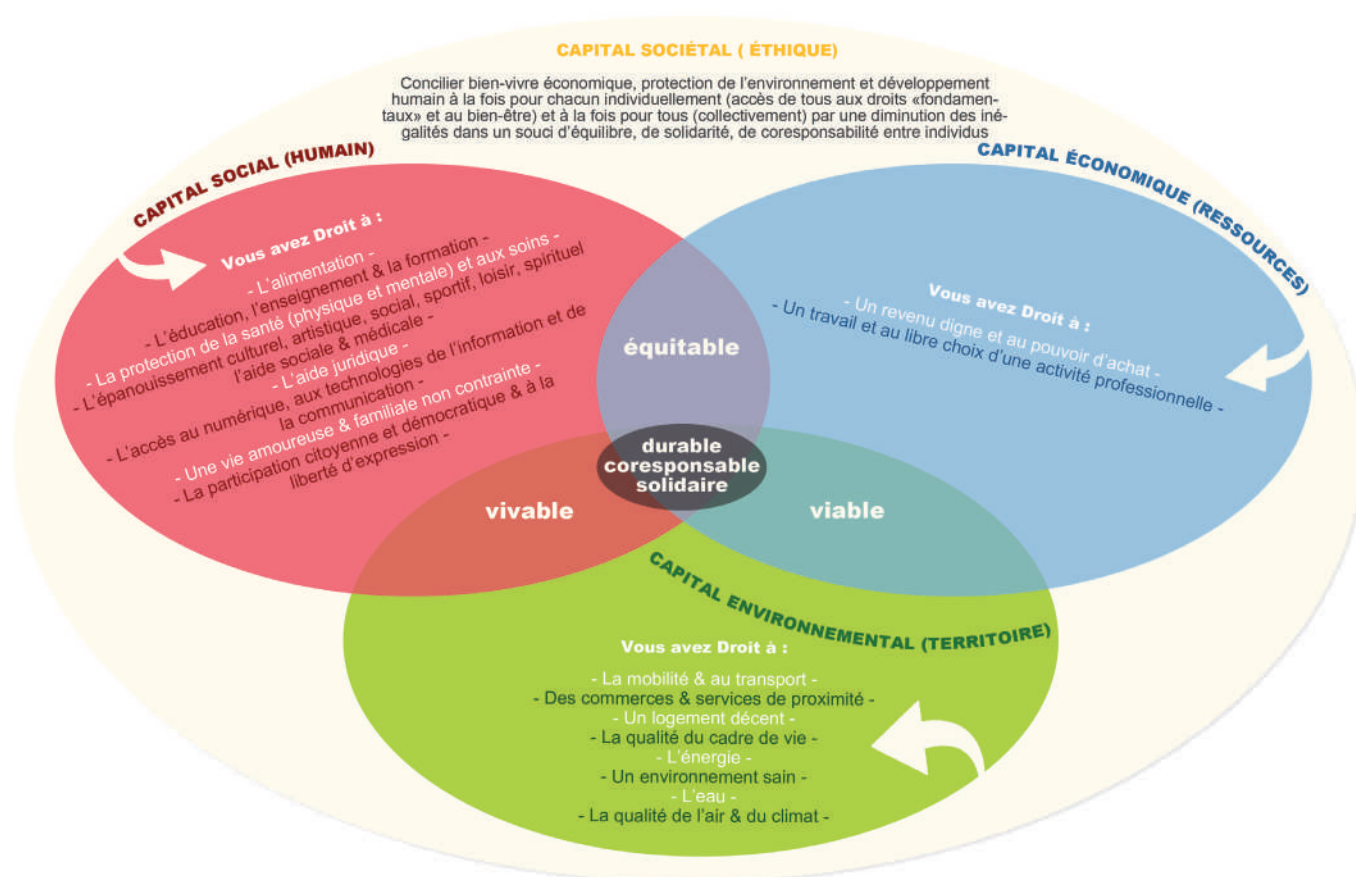
La coresponsabilité pour le bien-être de tous comme hypothèse

Par rapport à ce point de départ, une **hypothèse centrale est proposée** : Le développement de la coresponsabilité est la voie la plus pertinente et efficiente pour progresser vers cet objectif du bien-être de tous générations futures incluses.

On entend par coresponsabilité (ou « responsabilité sociale partagée¹¹ ») une attitude et un sentiment partagé de responsabilité collective par rapport à un ou des objectifs d'intérêt général. La coresponsabilité pour le bien-être de tous, générations futures incluses, élève cet objectif au niveau de l'ensemble de la communauté humaine et de la planète en considé-

rant que le bien-être des générations futures passe par sa préservation (dans le préambule des Statuts du Réseau International Together des Territoires de Coresponsabilité, la coresponsabilité pour le bien-être de tous, générations futures incluses, est définie comme étant le partage généralisé du sentiment de responsabilité pour la communauté des humains et la planète Terre, sans exclusion ni discrimination, sa concrétisation dans la pratique quotidienne, individuelle et collective, et sa systématisation dans l'organisation politique, juridique et socio-économique de la société).

La société est non seulement durable, mais elle est aussi éthique :



Pour résumer, la **cohésion sociale**, c'est le bien-être et l'épanouissement de chacun ET la solidarité, la réduction des inégalités et l'équilibre sociétal.

11 Le Conseil de l'Europe utilise plus facilement les termes de «responsabilités sociales partagées», voir notamment la Stratégie pour la cohésion sociale et la Charte Européenne des Responsabilités Sociales Partagées.

2. Rétroacte sur la cohésion sociale

Le dernier Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne date de 2007. Une dizaine d'années plus tard, il est temps de faire le point sur la situation actuelle, mais aussi sur les enjeux qui pèsent sur la cohésion sociale en territoire wallon.

En effet, en une dizaine d'années, le contexte a évolué.

- ✓ Le contexte institutionnel a changé puisque, dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat, il y a eu transfert de compétences déplaçant le centre de gravité de l'Etat fédéral vers les Communautés et Régions.

→ C'est en décembre 2013, qu'est adoptée la **6^e réforme de l'État belge**, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Concrétisant le déplacement du centre de gravité de l'État fédéral vers les Communautés et Régions, elle s'articule autour de 4 grands axes : le transfert de nouveaux pans de compétences aux Communautés et Régions, la révision de la loi de financement des entités fédérées, la réforme du Sénat et des mesures de renouveau politique. En matière de compétences, les Régions se voient conférer d'importantes responsabilités supplémentaires en matière

La 6^e réforme de l'État : un processus en plusieurs étapes

d'emploi, d'économie, de mobilité, de santé, d'aide aux personnes et de sécurité routière

Certaines viennent conforter des matières qu'elles exerçaient déjà, reconstituant ainsi des pôles homogènes, tandis que d'autres ouvrent de nouveaux champs d'action relevant jusqu'alors largement de l'Etat fédéral. Démarré le 1^{er} juillet 2014, le transfert de compétences décidé par la 6^e réforme de l'État s'est accéléré en ce début d'année.

D'importants **blocs de compétences** sont désormais exercés par la Wallonie. Ce processus va se poursuivre progressivement, jusqu'en 2020.

1^{ère} étape : 1^{er} juillet 2014

Les entités fédérées sont officiellement compétentes mais le Fédéral a continué à gérer les matières pour leur compte, jusqu'au transfert effectif.

2^e étape : en 2015

- + de compétences économiques ;
- + de compétences en matière de mobilité et de transport ;
- + de compétences en matière d'emploi ;
- + de compétences en matière d'environnement ;
- + de compétences en matière de santé et d'aide aux personnes ;

- + de compétences en matière d'action sociale ;
- + de compétences en matière d'agriculture ;
- + de compétences en matière de logement et d'énergie ;
- + de compétences en matière de pouvoirs locaux (communes et provinces).

3^e étape : de 2016 à 2018

- + de compétences en matière de santé et d'aide aux personnes ;
- + de compétences en matière d'emploi.

4^e étape : en 2019

- + les allocations familiales.

Source : http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/encart_vlw_27_-_nouvelles_compétences_.pdf

12 Collaboration entre la DiCS et l'IWEPS.



- ✓ Depuis la crise mondiale de 2008, la situation sociale s'est également fortement transformée, creusant davantage les inégalités entre les citoyens qui ont accès aux droits et ceux qui n'y ont pas accès.

En 2010, l'Europe s'est dotée d'une stratégie de croissance à l'horizon 2020. *"Dans un monde en mutation, l'Union doit devenir une économie intelligente, durable et inclusive. Ces trois priorités qui se renforcent mutuellement doivent aider l'Union et ses États membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale"*. C'est l'Europe 2020 : http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm. Parmi les 5 objectifs (outre l'emploi, la recherche et le développement, le changement climatique et les énergies renouvelables, et l'éducation), à travers le **Programme national de réforme**, l'Europe entend lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en visant une réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale. L'objectif, fixé en 2010, visait, pour la Belgique, une réduction de 380.000 personnes. A mi-parcours de la stratégie, force est de constater que les indicateurs ne sont pas positifs. Au contraire, la situation de la pauvreté a empiré et l'objectif de 20 millions de pauvres en moins au sein de l'Union européenne est loin d'être atteint : 1 européen sur 4 vit dans la pauvreté ou risque de devenir pauvre.

La Commission européenne a dès lors lancé, le 17 novembre 2017¹³, son **Socle européen des droits sociaux**. A travers celui-ci, l'objectif est de donner aux citoyens des droits nouveaux et plus efficaces et de marquer l'engagement de l'Union européenne en faveur d'un ensemble de 20 principes et droits. Du droit à un salaire équitable au droit à la protection de la santé ; de la formation tout au long de la vie, d'un meilleur

équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de l'égalité entre les femmes et les hommes au revenu minimum : en établissant le socle européen des droits sociaux, l'UE entend défendre les droits de ses citoyens dans un monde en mutation rapide dans le cadre d'une "Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable"¹⁴.

- ✓ Dans ce contexte, en Belgique, un **Plan de lutte contre la pauvreté** a été élaboré au niveau fédéral, ainsi qu'au niveau des régions et des communautés. C'est ainsi que, pour combattre la pauvreté, le Gouvernement wallon a adopté, le 10 septembre 2015, son premier Plan de lutte contre la pauvreté. Un des objectifs du Gouvernement est de renforcer, dans ses compétences, les leviers qui ont un effet direct sur les situations de pauvreté. Ce faisant, l'option du PLCP est d'appréhender la pauvreté sous l'angle absolu, c'est-à-dire de la situation d'un ménage ou d'un individu dont les ressources sont absolument inférieures à un seuil jugé indispensable à la poursuite d'une existence normale ou digne, ce qui prend en compte la pauvreté monétaire, la déprivation matérielle et l'appartenance à un ménage (quasi) sans emploi, c'est-à-dire dont l'intensité en travail est très basse.

Le 1^{er} PLCP wallon a permis de mobiliser efficacement l'ensemble des leviers régionaux qui ont un effet direct sur la réduction des inégalités et de facto les situations de pauvreté. Le dernier rapport semestriel¹⁵ souligne l'implication des parties prenantes dans l'opérationnalisation des mesures et les résultats concrets engrangés par le 1^{er} plan. Le 8 mars 2018, le Gouvernement wallon a présenté son nouveau Plan wallon de lutte contre la Pauvreté avec trois axes prioritaires : l'emploi, la lutte contre la pauvreté au quotidien et l'automatisme accrue des droits¹⁶.

13 Déclaration du président Juncker sur la proclamation du socle européen des droits sociaux, 17 novembre 2017.

14 https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights_fr

15 Troisième rapport semestriel, février 2017 à février 2018, 1^{er} mars 2018.

16 Voir : <http://gouvernement.wallonie.be/files/Documents/PWLCP/Slides%20PWLP.pdf>



De même, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée en 2016, à l'initiative de son Ministre-Président, d'un plan d'actions spécifique pour faire de la problématique de la pauvreté, une priorité politique transversale. Ce plan porte aussi sur la réduction des inégalités. L'objectif général est de lutter contre les déterminismes, de favoriser le développement de compétences personnelles, l'émancipation sociale et l'accès aux droits pour tous les citoyens, quelles que soient leurs conditions ou origines.

La Fédération Wallonie-Bruxelles peut agir indirectement sur les revenus des familles en améliorant par exemple l'accessibilité financière des crèches ou la gratuité scolaire. Elle dispose surtout de nombreux leviers pour s'attaquer en amont à cette problématique ou enrayer les processus d'exclusion et de paupérisation. Dans cette optique, le plan consacre une attention particulière :

- aux familles, aux enfants et aux jeunes ;
- aux questions de genre, considérant les inégalités hommes-femmes persistantes et leur impact en termes de risque d'exclusion sociale et de paupérisation ;
- aux phénomènes d'exclusion liés aux origines culturelles ;
- aux personnes qui ont vécu un long parcours institutionnel (IPPJ, prison, hospitalisation en santé mentale,...).

Dans leur approche de la cohésion so-

ciale, les auteurs du Rapport sur la cohésion sociale abordent plutôt la pauvreté sous l'angle relatif, c'est-à-dire comme une situation d'insuffisance relative de ressources de certaines personnes par rapport aux autres membres de la société. Il s'agit d'une approche à la fois individuelle de l'accès de chacun aux droits qui lui sont en principe garantis, et d'une approche collective de la réduction des inégalités entre les citoyens et de la construction d'une solidarité qui les relie.

En effet, la cohésion sociale ne se mesure pas seulement à l'aune de la pauvreté et du droit d'accès à un revenu digne ou à un emploi censé procurer un revenu. Plus largement, la cohésion sociale porte sur toute forme d'inégalités d'accès aux droits (voir infra) et envisage également les déséquilibres entre ceux qui sont en bonne santé et ceux qui ne le sont pas, ceux qui ont un logement et ceux qui n'en possèdent pas, ...

Le présent rapport a donc pour ambition de mettre en exergue les déséquilibres entre citoyens wallons, là où des politiques plus cohésives peuvent améliorer leur bien-être et le bien-vivre ensemble.

Que l'on soit, jeune ou âgé, urbain ou rural, riche ou pauvre, valide ou non valide, avec ou sans emploi, mobile ou non mobile, diplômé ou non scolarisé, avec ou sans logement, socialement intégré ou pas / en famille ou isolé, homme ou femme, ... on n'en reste pas moins un citoyen, à la fois acteur et coresponsable de la société dans laquelle on vit.

3. La cohésion sociale en quelques chiffres clés

Cette partie reprend quelques statistiques dites 'de cadrage' illustrant l'état de la société wallonne, et, lorsque cela a été possible, l'évolution depuis l'édition précédente du Volet statistique, publié en 2007.¹⁸

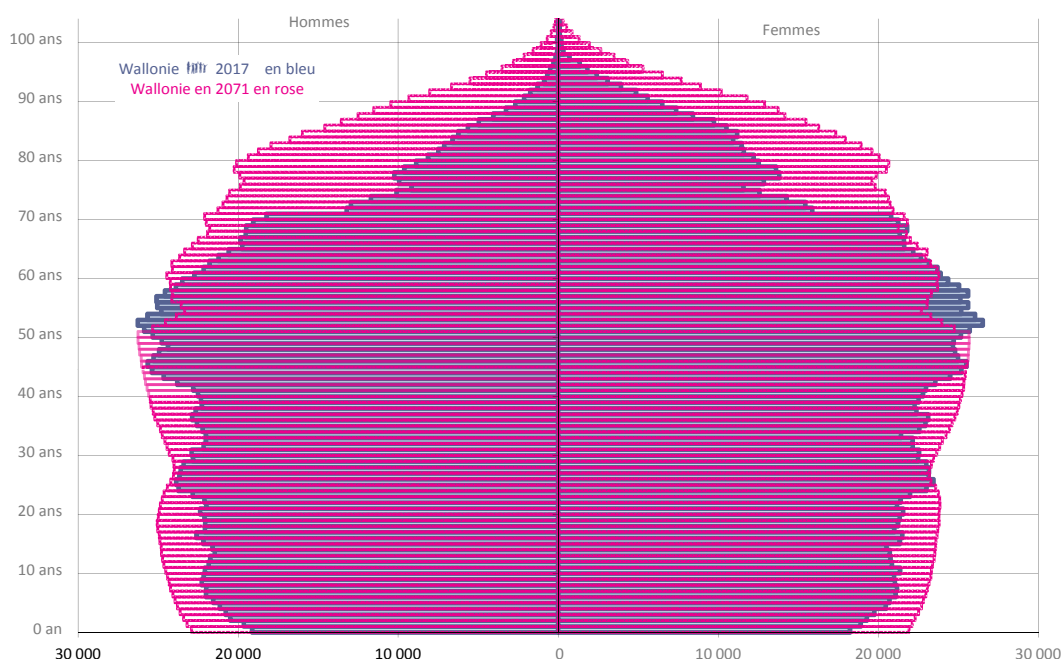
3.1. Une population en croissance

Au 1^{er} janvier 2017, la Wallonie comptait 3.614.473 habitants, soit 31,9 % de la population de la Belgique.

La population wallonne n'a cessé de croître ces dernières années, mais à un rythme qui s'est ralenti au cours des années 90. Entre 1998 et 2010, la tendance s'accélère à nouveau. La croissance annuelle dépasse largement la barre des +5,0 % entre 2006 et 2010, pour se réduire ensuite (+3,4 % en 2016).

C'est le mouvement migratoire qui soutient la croissance.

Graphique 1 : Pyramide des âges en Wallonie, 1er janvier 2017 et projection 2071, en chiffres absolus



Sources : Bureau fédéral du Plan ; SPF-Economie / Direction générale Statistique ; Calculs : IWEPS; <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/pyramides-des-ages/>

La pyramide des âges en Wallonie présente une silhouette en "meule de foin", caractérisée par une base évidée et un gonflement du sommet. Les dernières perspectives de population prévoient **une augmentation des effectifs, tant dans les classes d'âge les plus jeunes que parmi les plus âgés**, à l'horizon 2071.

L'âge moyen de la population wallonne devrait croître de 3 ans d'ici à 2071 (de 41,1 ans en 2017 à 44,2 ans en 2071) par **une augmentation importante de la part de la population âgée**¹⁹, mais aussi par une diminution relative des jeunes classes d'âge.

17 Remerciements pour leur contribution à l'état des lieux statistique à Marc Debuissou et Isabelle Reginster (IWEPS)

18 Pour en savoir plus, voir le set d'indicateurs, calculés sur la base des derniers chiffres disponibles <https://www.iweps.be/indicateurs-statistiques/>

19 Études IWEPS sur le vieillissement <https://www.iweps.be/?s=vieillissement>

Résultat de ces deux phénomènes, des modifications importantes vont apparaître dans la part des 15-64 ans, qui sont assimilés à la main-d'œuvre potentiellement disponible sur le marché du travail.

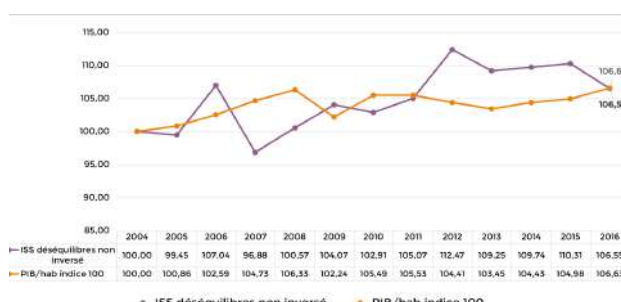
3.2. De plus en plus de ménages d'isolés et de familles monoparentales

Au 1^{er} janvier 2017, le nombre de ménages privés en Wallonie s'élevait à 1.563.401, contre 1.940 ménages collectifs. Le nombre moyen de personnes dans un ménage est de 2,3 individus. Cette moyenne tend à diminuer progressivement.

Parmi les ménages privés, plus du tiers est constitué de personnes isolées (35,5 %). Les couples sans enfant, mariés ou non mariés, représentent 22,6 % des ménages wallons, contre 28,0 % pour les couples avec enfant(s). Un pourcentage important des ménages wallons sont des familles monoparentales. On en dénombrait 190.811 au 1^{er} janvier 2017, soit 12,2 % des ménages privés.

Selon le Bureau fédéral du Plan, au cours des dix dernières années (2006-2016), les ménages d'isolés et de monoparentaux étaient en augmentation de respectivement +9,6 % et +7,5 %. Parmi les ménages d'isolés et de monoparentaux, se retrouvent une proportion importante de ménages socialement et financièrement fragilisés²⁰.

Graphiques 2 et 3 : Evolution des indices "Etat" et « Déséquilibres socio-économiques » de la Wallonie de 2004 à 2016 et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 5^e exercice 2018.



Sources : RN, IMA, DG Statistique, Steunpunt WSE, Ministère FFW - AGERS, Ministère FFW - Service de la lecture publique, SPF Economie-Infographie IBSR, CGOP/B, Agence du numérique (anciennement AWT), BSW, EVS, Veenhoven, ICN, ONSS, BNB, CWAPE, Croix Rouge de Belgique. Calculs : IWEPS

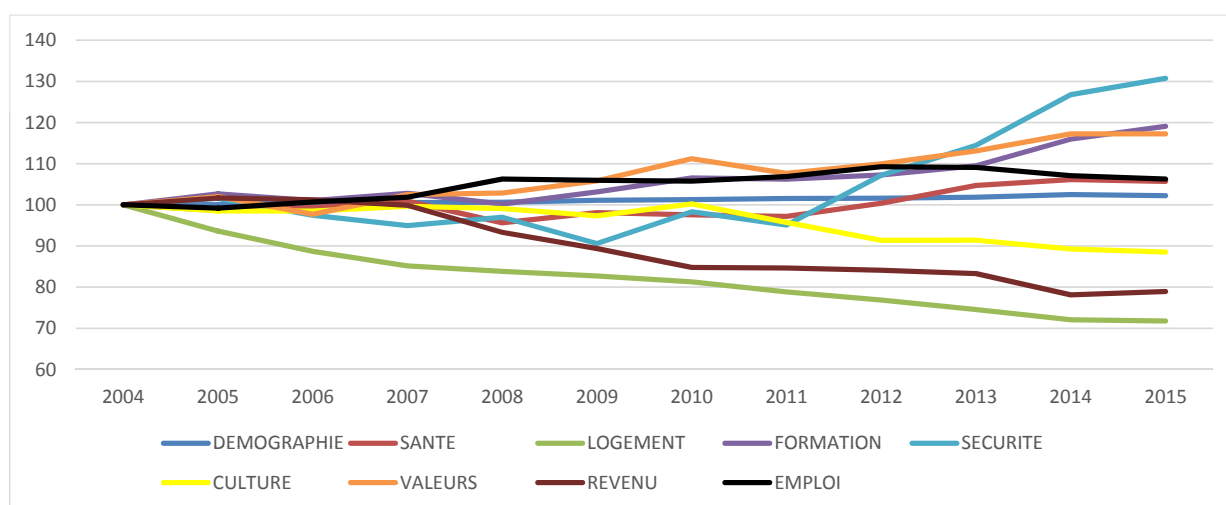
20 <https://www.iweps.be/pauvrete-wallonie-risque-accru-familles-monoparentales/>

21 Plus d'informations sur la méthodologie et les résultats sur le site de l'IWEPS, en particulier https://www.iweps.be/tag/indicateurs-complementaires-pib/?post_type=publication

Depuis 2011, les résultats de l'ISS « Etat de la société » sont à la hausse, indiquant une tendance à l'amélioration soutenue de la situation sociale en Wallonie. En 2016, l'indice atteint son maximum sur la période observée (104,61), mais avec une valeur inférieure à celle du PIB (106,63). Les évolutions annuelles des deux courbes (ISS « Etat de la société » et PIB) présentent des divergences. Entre 2004 et 2008, une augmentation du PIB/habitant va

de pair avec une détérioration de l'état de la société. Entre 2008 et 2012, succède une période de fluctuations pour les deux courbes, l'ISS réagissant plus vite que le PIB/habitant à la crise de 2008. A partir de 2013, la progression de l'ISS correspond à la remontée du PIB/habitant. Du côté de l'indice des déséquilibres socio-économiques, la courbe fluctue dans le temps tout en affichant une tendance à la hausse tout au long de la période, traduisant

Graphique 4 : Evolution des différentes dimensions d'état de la société de 2004 à 2015 (indice 100 en 2004), 4^{ème} exercice 2017.



Sources : RN, IMA, DG Statistique, Steunpunt WSE, Ministère FWB - AGERS, Ministère FWB - Service de la lecture publique, SPF Economie-Infographie IBSR, CGOP/B, Agence du numérique (anciennement AWT), BSW, EVS, Veenhoven, ICN, ONSS, BNB, CWAPE, Croix Rouge de Belgique. Calculs : IWEPS

une augmentation des inégalités entre les groupes sociaux au sein de la population wallonne. Pour l'année 2016, on observe cependant une légère diminution des déséquilibres, encore à interpréter.

Parmi les améliorations de la situation sociale, on peut notamment relever, depuis 2004, une baisse du nombre de tués sur les routes, une diminution du nombre d'adultes sans diplôme (ou uniquement le diplôme primaire), une diminution du taux de suicide ainsi qu'une amélioration de la générosité des wallons à travers les libéralités. Pour les détériorations fortes de la situation sociale, on observe un accès de plus en plus difficile au logement et à l'énergie, une part moins importante de la

population qui déclare s'informer régulièrement, une augmentation des personnes en règlement collectif de dettes et une proportion de plus en plus importante des jeunes bénéficiaires d'un revenu d'intégration.

3.4. Des conditions de bien-être inégalement réparties sur le territoire

L'indice des conditions de bien-être (ICBE) construit par l'IWEPS²² est un indice synthétique qui propose une première étape vers une mesure du bien-être en Wallonie et dans les 262 communes de la région, partant d'une identification concertée de ses composantes dans le cadre d'une vaste consultation citoyenne et d'une définition 'raisonnée' du

22 A ce jour, deux exercices de calculs de l'ICBE ont été publiés en mai 2014 et en juin 2015. Les documents de référence sont accessibles sur le site de l'IWEPS, téléchargeables à l'adresse : https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/01/ICBE_2015_rapport_de_recherche_final-19aout.pdf

bien-être. Au stade actuel de son développement, l'indice mesure des conditions matérielles de vie et de qualité de l'environnement de vie, au sens large, dans lequel évoluent les individus.

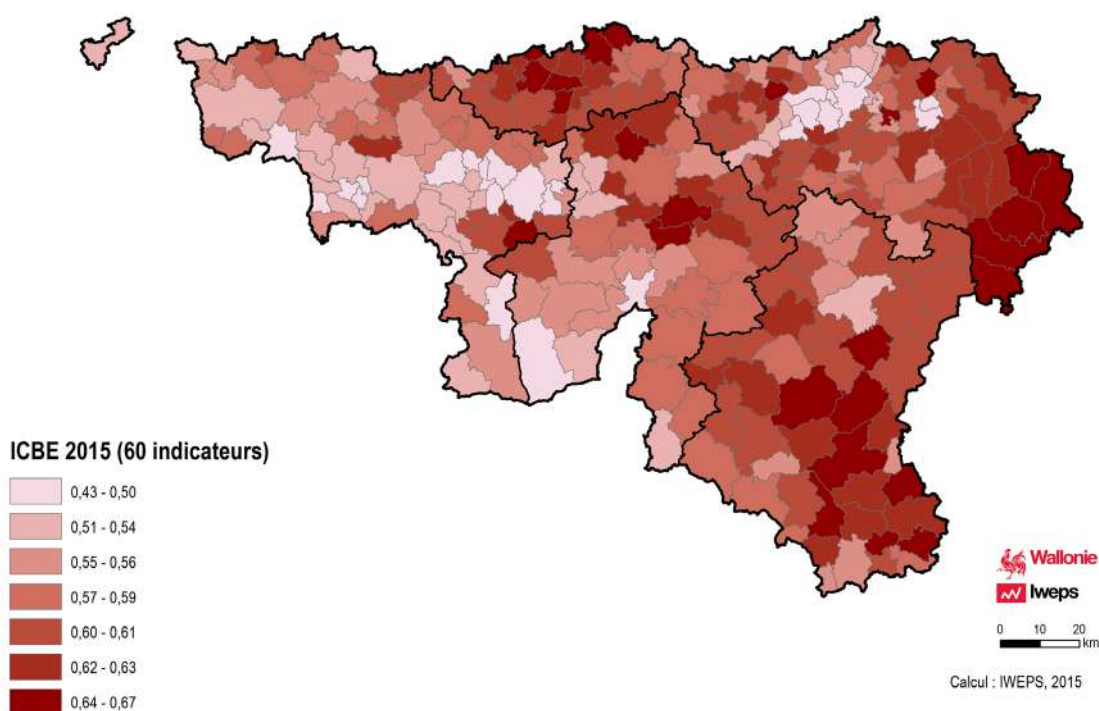
L'ICBE permet d'identifier les conditions de vie plus ou moins favorables selon les communes, par rapport à la moyenne wallonne²³.

Sur la carte de l'ICBE, les zones claires représentent les ICBE les plus faibles ; elles recouvrent essentiellement des fragments du sillon industriel : d'est en ouest, Verviers et Dison, Liège et son agglomération de Herstal à Engis, Charleroi et son bassin, La Louvière et le Centre ; quelques communes du Borinage, et plus à l'ouest, Péruwelz. A ce sillon, il faut ajouter Froidchapelle dans la botte du Hainaut, Couvin dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, puis Hastière sur la Meuse.

A l'opposé, avec un ICBE élevé, on trouve la presque totalité des communes de la communauté germanophone, de Burg-Reuland à Raeren, avec une position un peu moins bonne pour Kelmis, Lontzen et Eupen, ainsi que les autres communes limitrophes de l'Allemagne et du Grand Duché de Luxembourg. On repère aussi bon nombre de communes rurales dans les différentes provinces. Il faut y ajouter les communes résidentielles du Brabant wallon et de la Hesbaye ainsi que la périphérie résidentielle des villes importantes, certaines communes touristiques de la vallée de la Meuse et l'axe Bruxelles-Namur-Arlon-Luxembourg.

En général l'ICBE est sensible au clivage communes urbaines / communes rurales, ainsi qu'au caractère plus ou moins aisé des zones résidentielles ou touristiques.

Carte 1 : Valeur de l'Indice des Conditions de Bien-Etre (ICBE) en 2015 pour les 262 communes wallonnes (indicateur synthétique)



23 Informations à un niveau infrarégional (communes, provinces, ...) via l'outil WalStat : <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

3.5. Reprise graduelle des revenus et des dépenses des ménages wallons depuis 2016 après une stagnation entre 2010 et 2015

L'évolution des revenus est devenue le déterminant essentiel de la croissance de la consommation privée wallonne, en particulier l'évolution des salaires qui sont généralement davantage affectés aux dépenses courantes.

La dernière tendance au recul significatif du revenu disponible réel des ménages wallons qui mesure leur pouvoir d'achat, a démarré au lendemain de la crise financière, qui a fortement impacté les revenus de la propriété. En outre, les ménages wallons ont subi aussi de plein fouet la hausse des prix des carburants de 2011 (non compensée dans l'indexation). Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 2015.

Ce sont précisément les **revenus du travail qui fléchissent nettement**, en raison d'abord des fortes baisses d'emploi enregistrées en 2013, puis du gel des salaires réels de 2013-2014 ainsi que du saut d'index en 2015, et ce, malgré le rétablissement relativement rapide des embauches. En 2015, ce recul s'accompagne en outre d'une nouvelle chute des revenus de la propriété suite à la nouvelle inflexion à la baisse des taux d'intérêt.

La modeste progression des prestations sociales et le ralentissement de la croissance des impôts ne suffisent pas à endiguer la baisse du pouvoir d'achat. Selon les estimations de l'IWEPS, ce n'est **qu'en 2016 que le revenu disponible se relève**. D'une part, les revenus du travail bénéficient de la forte progression de l'emploi, même si la modération salariale

reste de mise (les salaires bruts par tête ne progressant pas en termes réels). D'autre part, le premier volet du Tax shift fédéral fait nettement reculer l'impôt versé par les ménages. L'évolution modeste du pouvoir d'achat continuerait à peser sur les dépenses privées.

Les ménages wallons sont vraisemblablement moins en mesure de puiser dans leur épargne que la moyenne belge²⁴.

3.6. Une inégale répartition des revenus

La courbe de la distribution des revenus nets imposables par déclaration (ensemble des revenus pris en compte dans les déclarations d'impôts moins les dépenses déductibles²⁵) rend compte des écarts de revenus au sein de la population wallonne.

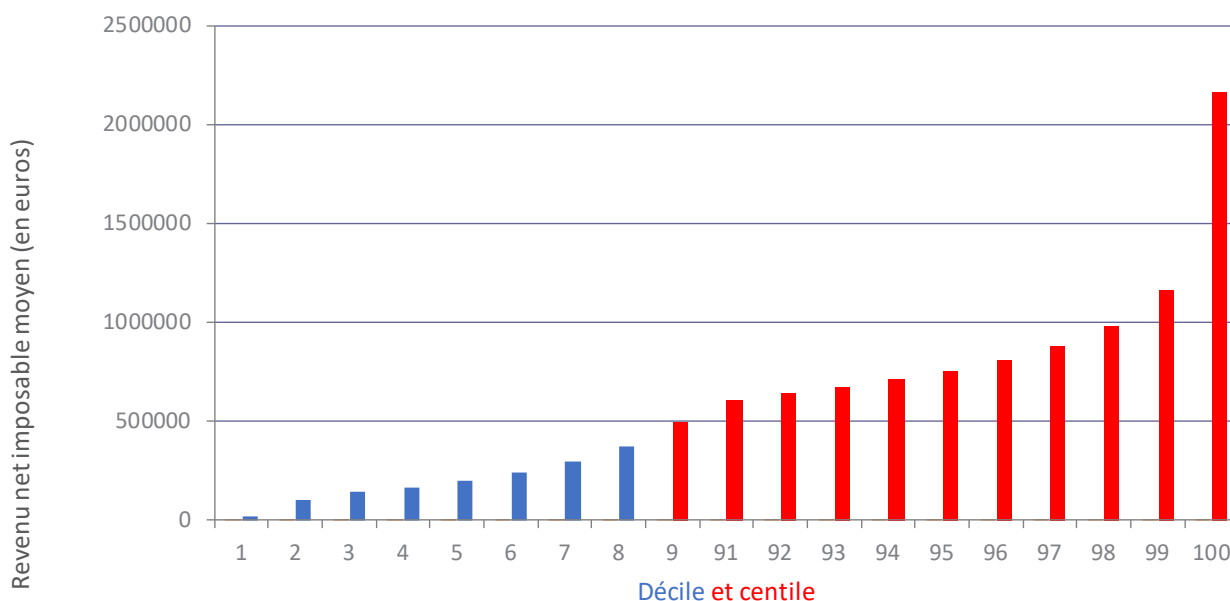
En Wallonie, les 20.000 déclarations les plus élevées (1% des déclarations) ont, en moyenne, un revenu imposable de près de 216.000 euros (revenus de 2016). Autrement dit le revenu cumulé des 1% des déclarations d'impôts les plus élevées est supérieur au revenu cumulé des 25% à 30% des déclarations les moins élevées. Par ailleurs, le revenu cumulé imposable des 5 à 6 % des déclarations les plus élevées vaut environ le total du revenu cumulé des 50 % des déclarations les plus faibles.



24 Voir le Rapport sur l'économie wallonne 2018, <https://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2018/>

25 Les déclarations à revenu nul ne sont pas prises en compte ici. Elles représentent en Wallonie près de 10% de toutes les déclarations. Les déciles supérieurs comprennent plus de déclarations communes que de déclarations individuelles.

Graphique 5 : Revenu net imposable par déclaration, moyenne 2016 par quantile et centile ²⁶



Source : SPF Economie. Direction générale Statistique. Revenus fiscaux, revenus de 2016. Calculs IWEPS

3.7. La majorité des Wallons entretiennent des relations familiales et amicales suivies

En moyenne, 84 % des Wallons interrogés dans le cadre de l'enquête Baromètre social de la Wallonie²⁷, qui ont une famille proche qui n'habite pas dans le même domicile, rendent visite à des membres de leur famille ou les reçoivent chez eux au moins deux fois par mois.

70 % des Wallons disent qu'ils ont au moins 3 amis proches, alors qu'un peu moins de 30 % n'en ont que 2, ou moins. Ce pourcentage se maintient entre 2007 et 2013.

3.8. Une participation à la vie associative qui ne faiblit pas

Un peu plus de la moitié des Wallons déclarent être membres d'au moins une association, qu'elle soit culturelle, humanitaire ou de loisirs.

Tableau 1 : Taux d'adhésion des Wallons à des associations

Membres d'associations de type différent	2007, en %	2012, en %
Membre d'aucune association	47	46
Membre d'une seule association	23	28
Membre de plusieurs associations	30	26
Total	100	100

Source : IWEPS Enquête "Identités et capital social en Wallonie" 2007 et Baromètre social de la Wallonie 2013

En 2012, deux tiers des personnes qui déclarent un engagement dans une association ont exercé dans ce cadre une activité bénévole au cours des 12 derniers mois.

²⁶ Pour des précisions sur les définitions et la méthode d'estimation, voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/revenu-imposable-net-declaration/>

²⁷ Le baromètre social est une enquête conduite depuis de nombreuses années par l'IWEPS qui interroge les citoyens wallons sur toute une série de thématiques. Il est destiné à suivre l'évolution du sentiment d'appartenance wallon, des composantes du capital social et des représentations et attitudes politiques des personnes résidant en Wallonie. Enquête Baromètre social de la Wallonie : <https://www.iweps.be/projet/barometre-social-de-la-wallonie>
<https://www.iweps.be/evenement/cinquieme-conference-scientifique>
 Présentation des principaux résultats de l'enquête Baromètre social de la Wallonie 2012-2013
<https://ds1.static.rtbf.be/article/pdf/barome-tre-social-de-la-wallonie-1416416836.pdf>
 Baromètre social Wallonie spécial discrimination. Discrimination liée à l'origine ethnique
https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/01/BSW_communique%cc%81_DEF_240117.pdf

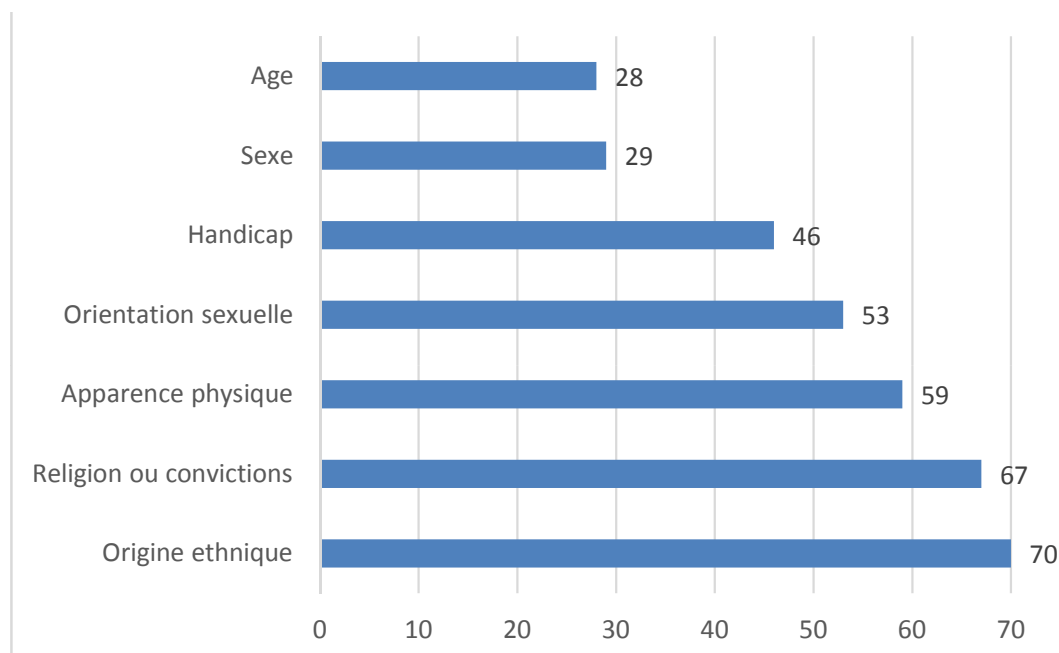


3.9. Discriminations perçues et vécues sont fréquentes

D'après les résultats de l'enquête Baromètre social de la Wallonie de 2016, 7 Wallons sur

10 estiment que les discriminations sont très fréquentes en Wallonie ; **en premier lieu sont reprises les discriminations liées à l'origine ethnique.**

Graphique 6 : Pourcentage d'adultes qui déclarent que les discriminations sont 'très répandues' ou 'assez répandues' en Wallonie, selon la forme de discrimination



Source : Baromètre social de la Wallonie 2016. IWEPS

Par contre, 17% des wallons interrogés estiment qu'ils ont été personnellement victimes de discriminations en raison de leur couleur de peau, apparence physique, âge, orientation sexuelle, nationalité ou sexe au cours des 12 derniers mois²⁸ (6% 1 fois, 11% plusieurs fois). Cette expérience est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes, chez les immigrés que chez les non-immigrés.

3.10. Une fracture numérique qui n'est pas résolue

Selon le baromètre 2017 de maturité numérique de l'Agence du Numérique, **18% des Wallons n'utilisent pas internet**²⁹. Ce taux était de 31% il y a 10 ans.

Il évolue peu depuis 2010, en augmentant d'un ou deux points chaque année. Par contre l'usage des réseaux sociaux par les citoyens wallons ne cesse de progresser pour atteindre désormais 56%. La population des femmes internautes progresse plus lentement que celle des hommes. Les internautes âgés entre 15 et 54 ans sont plus de 80% à se connecter tous les jours. Ce chiffre diminue progressivement pour atteindre 45% pour les 70 à 74 ans. 83% des Wallons déclarant un niveau de vie confortable utilisent internet au quotidien, contre 63% de ceux qui déclarent s'en sortir difficilement sur le plan financier. Les universitaires wallons sont 85% à utiliser internet au quotidien contre 44% des diplômés de l'école primaire.

28 La marge d'erreur est de 2,6% avec un intervalle de confiance de 95%.

29 <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/citoyens2017>

4. Six macro-tendances

La société a évolué et est encore en train d'évoluer.

Six macro-tendances transversales ont été identifiées³⁰. Il s'agit de tendances récurrentes, pointées de manière systématique par la centaine de participants aux ateliers de réflexion évaluative et prospective - fonctionnaires spécialisés dans les politiques sectorielles concernées par les différents droits - et qui renvoient souvent à des phénomènes mis en évidence dans la plupart des démarches prospectives.

Le glossaire des mots de la prospective territoriale indique qu'une tendance est une "orientation constatée à partir de la mesure d'une série de données ou à partir d'une série de faits avérés et interreliés sur une période donnée³¹". La tendance peut donc être reliée à des données – observables à travers l'ensemble du rapport dans le volet statistique de chaque droit – et résulte généralement non d'une force unique, mais de forces multiples s'agrégeant. En l'occurrence, l'agrégation se sera traduite, pendant les ateliers, par la répétition et l'observation des mêmes phénomènes par un grand nombre d'acteurs différents.

Ces six macro-tendances sont commentées brièvement ci-dessous en mettant en lumière leur relation étroite avec les enjeux de la cohésion sociale.

♦ La croissance et le vieillissement démographique : "plus et plus vieux !"

Les deux phénomènes sont distincts mais compatibles. Il est acquis, selon de nombreuses études prévisionnelles, notamment celles du bureau du plan, qu'il y aura plus de Wallonnes et de Wallons en Wallonie à l'horizon 2050. D'autre part, il est également prévu que l'âge moyen de notre population sera plus élevé par le double effet du baby-boom et de la longévité des baby-boomers.

Reposant sur un nombre d'indicateurs li-

mité, les prévisions démographiques sont cependant étroitement liées aux phénomènes migratoires. La croissance attendue de la population wallonne sera essentiellement alimentée par des migrations internes (Flandre et, surtout, Bruxelles) et par les migrations internationales à condition que les frontières du pays restent ouvertes à ces flux. L'impact de cette croissance démographique sur la cohésion sociale est évident : pression sur les infrastructures existantes, par exemple en matière d'accueil de la petite enfance ou en matière scolaire, pressions foncières et relatives à l'accès au logement, dynamiques économiques, enjeux en termes de mixité sociale et culturelle, puisque les populations nouvelles sont aussi des populations essentiellement d'origine étrangère. Au moment d'écrire ces lignes, la Belgique désinvestit dans l'accueil des réfugiés après plusieurs mois qui ont vu se développer une crise migratoire aiguë liée au conflit en Syrie. Le caractère fluctuant de la politique menée en cette matière ne doit pas cacher une tendance de fond qui a été et reste en Wallonie celle d'un accueil des migrants, mais qui pourrait, à tout moment, être remise en cause et atténuer les perspectives de croissance.

Quant au vieillissement démographique, il est porteur d'autant d'opportunités que de menaces. Si, fondamentalement, vivre plus longtemps et plus longtemps en bonne santé constitue une excellence nouvelle, l'impact de ce phénomène sur la sécurité sociale et sur les finances publiques est encore peu mesuré. Plusieurs études démontrent, par ailleurs, un lien étroit entre le niveau de revenu et la santé des individus, identifiant par là-même le risque d'exclusion des moins nantis par rapport à un vieillissement en bonne santé. Sur un plan économique, le secteur des services à la personne est un des rares sec-

30 Rédigées par Michaël VAN CUTSEM de Pro-Te-In.

31 Philippe DESTATTE et Philippe DURANCE (dir.), *Mots-clés de la prospective territoriale*, Paris, La Documentation française, Collection "Travaux", p.50.



teurs en croissance, notamment mesurée par les emplois, indiquant un secteur en développement, mais révélant aussi des coûts sociaux importants et un risque de dualisation entre ceux qui auront accès à des services performants et d'autres qui n'y auront pas accès.

Lors des ateliers, il a également été mis en évidence que le vieillissement de la population, associé à d'autres phénomènes, génère des pressions supplémentaires sur la génération dite "sandwich" qui doit, à la fois, élever ses enfants et supporter la charge de parents vieillissants. Cette situation influe sur l'accès à plusieurs droits et oblige parfois les actifs à choisir entre certains droits prioritaires. Au-delà de ce phénomène, le vieillissement de la population se répercute fortement sur des droits essentiels comme l'accès au logement, à la santé, à la mobilité.

♦ **L'individualisme : "à chacun ses droits, à chacun ses obligations ?"**

Il s'agit d'une tendance récurrente pointée dans les exercices de prospective, qui renvoie aux valeurs de la société post-moderne et à la tension observée entre le particulier et le global. D'une part, le global est effectivement devenu mondial, que ce soit dans l'organisation des échanges économiques, le partage de l'information ou la prise de conscience de certains phénomènes influençant, par exemple, le fonctionnement de l'écosystème terrestre ; d'autre part, l'individu est devenu le point d'attention central des stratégies de marketing, de vente ou encore de communication. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer la multiplication du nombre d'écrans dans une maison – à chacun son environnement médiatique ? – ou encore la multiplication des produits et services centrés sur l'épanouissement personnel.

Cette tendance pose évidemment de nom-

breuses questions quant à l'organisation et l'effectivité de la cohésion sociale : comment la maintenir dans une société où les intérêts individuels paraissent l'emporter sur le sens du collectif ou de l'intérêt général ? Jusqu'où rencontrer les besoins particuliers sans se heurter à des problèmes de coûts ou de logistiques difficilement supportables ? Comment interpréter certains phénomènes, émergents, de retour au collectif dans des nouveaux modes d'organisation du travail ou de la solidarité³² ? Ces questions / tensions ont traversé l'ensemble des ateliers.

Statistiquement, le phénomène est difficile à baliser de manière univoque. On pointera l'éclatement des structures familiales et, conjointement, l'augmentation du nombre d'isolés, l'« autosolisme » ("ma voiture, ma liberté"), ou, dans un autre registre encore, une forme d'autonomisation dans les modes de travail (télétravail, prise en charge de sa carrière par un statut d'indépendant complémentaire). Un des corollaires de cette évolution tendancielle est l'émergence de la performance individuelle comme marqueur de réussite sociale. Ceci plaide-t-il pour une individualisation des droits sociaux ? Est-ce la bonne réponse à apporter aux effets induits par cette tendance ? Le débat est ouvert.

♦ **L'ère du numérique : une fracture socio-technologique ?**

Qu'on la considère ou non comme une révolution industrielle³³, l'entrée dans l'ère du numérique est une tendance structurante qui agit sur la cohésion sociale dans toutes ses dimensions. Elle transforme les modèles économiques, les modes de consommation, les modes de travail et l'organisation des tâches dans les entreprises. Elle change progressivement nos modes de déplacement, de logement ou de consommation d'énergie. Elle trans-

32 Voir ci-dessous "Les Générations Y et Z".

33 <https://phd2050.wordpress.com/2016/08/16/ri-3de3/>

forme également, avec des effets divers et mal mesurés, les relations sociales et les liens entre individus. Elle modifie, enfin, les canaux d'information et de communication et notre rapport aux médias.

Dans ce contexte, à la fois très dynamique et très perturbant, les signaux et contre-signaux sont nombreux. Pour ne prendre qu'un seul exemple, le potentiel et la richesse que constitue un Internet, libre, riche, ouvert, accessible à tous par la montre, le téléphone intelligent ou, bientôt, la porte du « réfrigérateur », se heurte aux stratégies d'opérateurs tentés de privatiser le web, en faisant de leur environnement ou de leur technologie la seule fenêtre d'ouverture sur le monde. Les nouvelles technologies appellent dès lors un travail intense de réduction de la fracture numérique, laquelle ne se traduit plus forcément par un déficit de supports, mais par une confiscation de l'intelligence.

En ce qui concerne la cohésion sociale, les technologies numériques questionnent tous les étages de la vie en société, on l'a vu, et donc toutes les dimensions de l'action publique. L'impact est transversal et, sans doute, cumulatif : moins de numérique ou moins bien de numérique conditionne de manière grandissante le bien ou le mieux vivre, que ce soit sur un plan individuel ou collectif. La question du lien entre fracture sociale et fracture numérique est, à tout le moins, pertinente et prospective. Les technologies numériques appellent aussi, pour de nombreux droits analysés, une remise en question des modes d'intervention de l'action publique. Prenons le simple exemple de la créativité culturelle: elle s'exprime aujourd'hui de manière beaucoup plus ouverte, libre, transversale et large qu'il y a trente ans. Cette réalité est-elle encore en phase avec des logiques de reconnaissance ou d'agrément ? On pourrait dire la même chose de

la parole citoyenne ou de la critique démocratique, qui appelle de nouveaux lieux et modes de régulation du débat public, une éducation permanente 2.0., etc.

♦ **Les générations Y, Z : de nouveaux modes d'organisations sociales et de solidarité ?**

La génération Y désigne le groupe des personnes nées entre 1980 et le milieu des années '90 et immergées, dès la naissance, dans une culture digitale ou numérique. Les référentiels de valeurs évoluant en fonction de l'environnement, ils auraient modifié, pour cette génération, le rapport au travail, le rapport à l'information, le rapport à l'autre, à la famille, aux loisirs. Les membres de cette génération ont grandi au moment de la chute du mur et ont un attrait pour l'échange, pour un monde plus ouvert. La génération Z (comme zapping) comprendrait, quant à elle, les enfants nés à partir de 1995 qui témoignent d'un ancrage numérique encore plus prononcé et d'un référentiel aux codes du XXe siècle quasi-inexistant : ils sont pratiquement nés avec Internet, l'euro et ont grandi après l'effondrement des tours jumelles.

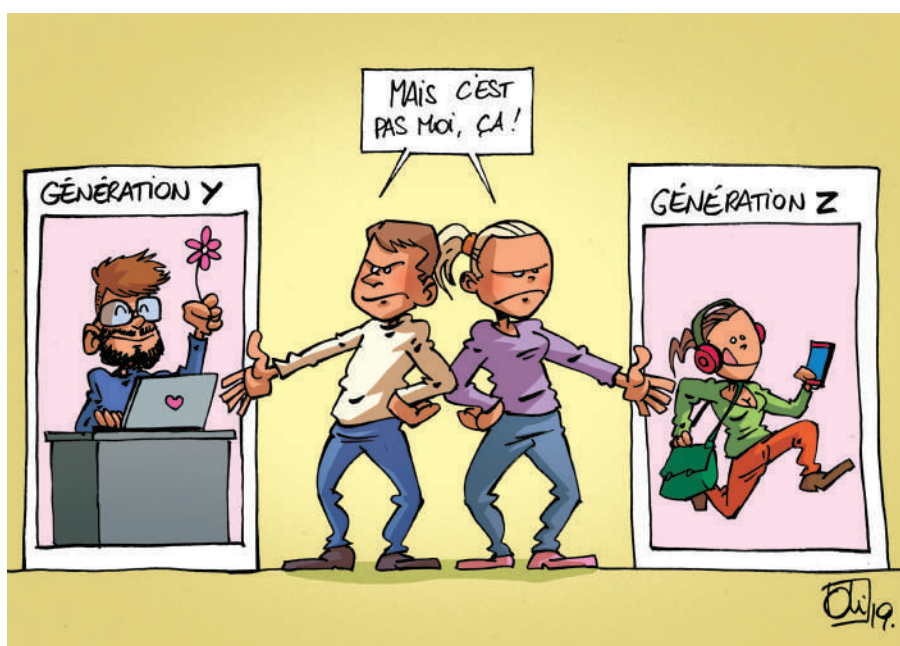
Les dernières années voient se manifester, sans que cela ne devienne une règle générale, de nouveaux modes d'organisation du travail, de la production de valeur ou encore de la production d'information. C'est le phénomène du "co", associé au monde du travail (coworking), de la mobilité (covoiturage), de la production (cocréation), de la participation à la responsabilité sociétale (coresponsabilité) ou encore celui des communautés – d'intérêt, d'action, de financement –. Ces phénomènes observables et en croissance sont associés aux aspirations des nouvelles générations tandis que leur motricité est assurée par un développement rapide des technologies numériques dont les effets de transformation sont multiples, mais aussi par d'autres formes d'organisation des liens sociaux.

Si la prospective se veut prudente par rapport à ces phénomènes récents et à leur impact durable sur les modes d'organisation de la société³⁴, elle se doit également d'en apprécier les conséquences possibles.

En matière de cohésion sociale, il est intéressant de mettre en évidence la remise en question possible, par certains membres de cette génération, de modes d'organisation du travail, voire de la place laissée au travail ou au revenu par rapport à d'autres priorités. Le rapport à la famille étant également modifié, il serait intéressant d'apprécier dans quelle mesure l'accès à différents droits ne se traduira pas, sur un plan sociétal, par des matérialisations différentes : un logement partagé et

plurigénérationnel plutôt qu'un logement unifamilial ? Un emploi épanouissant plutôt que rémunérateur ? Par contraste avec la tendance à l'individualisme identifiée ci-dessus, une autre forme de hiérarchisation des valeurs pourrait voir le jour et modifier la hiérarchie des accès aux droits ou à leurs équivalences concrètes. On pense, par exemple, au débat sur l'allocation universelle.

En tant qu'hypothèse de travail, cette perspective de changement dans la hiérarchie des valeurs se voulait souvent, dans les ateliers, porteuse de questionnements et source de réponses différentes en matière d'accès aux droits et en matière d'organisation de l'action publique pour les rencontrer.



◆ Le renforcement des extrêmes : un cercle vicieux ?

Identifiée comme une réalité prégnante à travers de nombreux ateliers, la précarisation des Wallonnes et des Wallons a pris plusieurs noms : pauvreté, chômage, exclusion, paupérisation, isolement. Derrière ces noms, il existe des indicateurs connus, d'autres moins, qui confirment une situation préoccupante et qui appellent à ca-

ractériser la tendance.

Le lien entre ces données et la cohésion sociale est évident et direct, quel que soit le sens que l'on prend : plus de cohésion sociale peut influencer positivement les indicateurs ; plus de chômage, plus de pauvreté, plus d'isolement constituent à leur tour des marqueurs d'un recul de la cohésion sociale.

34 Dans plusieurs sciences sociales, le lien entre appartenance générationnelle et comportements collectifs est controversé.

Au-delà de ces constats et d'une prise d'acte de la tendance, un autre phénomène mérite d'être pointé comme un signal préoccupant. Il est mis en évidence par le sociologue Bernard Van Asbrouck³⁵ sous le vocable de "sherwoodisation" de la société, un phénomène observable en Wallonie mais aussi ailleurs en Europe. Il renvoie à une forme de cercle vicieux selon lequel l'absence d'emploi contribue à la déréliction sociale, au délitement d'une jeunesse fragilisée par une multitude de facteurs culturels, religieux, géopolitiques au point de se traduire par leur disparition des registres statistiques et des dispositifs de prise en charge organisés par l'Etat. L'Europe les dénommera ensuite les NEETs pour "not in education, employment or training" dans une optique plus individualisante (stigmatisante ?). Ce phénomène est, à nouveau, porteur de questionnements, mais aussi de craintes fondées. Certains y voient un terreau fertile à des formes d'identifications nouvelles, positives ou négatives, radicales ou innovantes, selon les cas. Pour citer l'auteur : "On se trouve face à un phénomène collectif, adaptatif, émergeant des contingences socioéconomiques et qui potentiellement peut structurer progressivement une société future faite de deux clans, les "in" et les "out"³⁶".

A l'autre extrémité de la société, il existe des personnes riches, de plus en plus riches. Selon Oxfam, les 62 premières fortunes mondiales possèdent autant que la moitié de la population mondiale et le patrimoine cumulé des 1% les plus riches du monde a dépassé, en 2015, celui des 99% restants.

A l'échelle de la Wallonie, on constate également un effritement de la classe moyenne vers les pôles extrêmes, les plus pauvres d'un côté, mais les plus riches de l'autre également.

♦ Les inégalités territoriales : une territorialisation de la décohésion ?

La dernière tendance commentée ici est, peut-être, plus diffuse, moins robuste. Elle part de l'hypothèse – vérifiée – que l'éloignement des centres urbains ou des zones de services constitue un facteur de réduction de la cohésion sociale, de par le moindre accès à une série de services et, partant, à une série de droits moins facilement activables. On pense évidemment à la mobilité, mais aussi à la santé, à la culture, aux loisirs, etc.

Ce qui reste à vérifier, c'est l'intensité de ce phénomène en Wallonie. Dans des arrondissements ruraux (comme celui de Philippeville, où l'habitat permanent dans les zones de loisirs constitue d'ailleurs un facteur important), les acteurs s'accordent pour attester de l'amplification de ce phénomène d'éloignement associé à la paupérisation. Les périphéries des villes étant très prisées, et leurs centres souvent en chantier ou difficilement accessibles, les moins nantis s'éloignent des centres, attirés par ailleurs par le coût d'un foncier moins inabordable. D'autres indicateurs montrent aussi une attractivité renforcée du marché des appartements, indiquant peut-être un retour des ménages qui en ont les moyens, vers les pôles de services, sans doute à une période avancée de leur vie où les distances doivent être raccourcies.

Si cette tendance est vérifiée, elle pose également des questions structurantes aux politiques de cohésion sociale : les réponses se situeront dès lors aussi dans l'aménagement du territoire, le retissage des liens sociaux en milieu rural ou encore dans des solutions innovantes d'accès aux soins ou à la mobilité.

35 Sherwood. Bernard VAN ASBROUCK, Quand les citoyens quittent la cité. In Journal du Droit des Jeunes, n°341 (janvier 2015).

36 Ibid., p.43.



5. Les droits "fondamentaux" et leurs enjeux

En Wallonie, la cohésion sociale est définie comme l'ensemble des processus, individuels et collectifs, qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social, culturel et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous³⁷.

Plus concrètement, à l'échelle de la Wallonie, la cohésion sociale se traduit par des actions favorisant l'accès de tous aux droits "fondamentaux", ainsi qu'à un certain nombre d'autres droits visant à satisfaire des besoins légitimes.

Parmi les droits participant à la cohésion sociale :

1. Droit à un revenu digne
2. Droit à l'éducation, l'enseignement et la formation
3. Droit au travail
4. Droit à l'aide sociale
5. Droit à la santé
6. Droit à l'alimentation
7. Droit à un logement décent
8. Droit à l'énergie et à l'eau
9. Droit à un environnement et un cadre de vie adaptés
10. Droit à la mobilité
11. Droit à une vie amoureuse et familiale non contrainte
12. Droit à une vie sociale et culturelle
13. Droit à l'accès numérique, aux technologies de l'information et de la communication
14. Droit à la participation citoyenne et démocratique
15. Droit à l'aide juridique

Afin de caractériser les droits en question, **différents textes**, à portée normative ou réglementaire, **ont été consultés, tels que :**

- La Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948
- Le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966
- La Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) (Nations Unies) du 20 novembre 1989
- La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes handicapées et le Protocole facultatif se rapportant à la convention du 13 décembre 2006
- Le Rapport spécial pour le droit à l'alimentation du Conseil des droits de l'homme à l'Organisation des Nations Unies
- La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales adoptée par le Conseil de l'Europe le 4 novembre 1950 (Convention européenne des droits de l'homme – CEDH)
- La Charte sociale européenne (CSE) du 18 octobre 1961 – Conseil de l'Europe
- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 26 octobre 2012
- La Constitution belge.

Le déchiffrement de ces textes, et d'autres, laisse transparaître un certain nombre d'intentions que nous avons appelées les "fondements" du droit.

³⁷ Décret du 22 novembre 2018 relatif au Plan de Cohésion Sociale pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française.



Grâce à la contribution des participants aux ateliers de réflexion évaluative et prospective, chaque droit est documenté quant :

- à sa finalité au regard de la cohésion sociale,
- aux tendances qui peuvent l'impacter
- aux enjeux et aux perspectives envisagées pour une meilleure cohésion sociale en Région wallonne.

Par ailleurs, des exemples d'instruments ou dispositifs mis en œuvre en Région wallonne illustrent la manière dont le droit est pris en compte actuellement pour contribuer à la cohésion sociale et des statistiques, fournies par l'IWEPS, complètent la description du droit.

6. Au-delà des droits fondamentaux

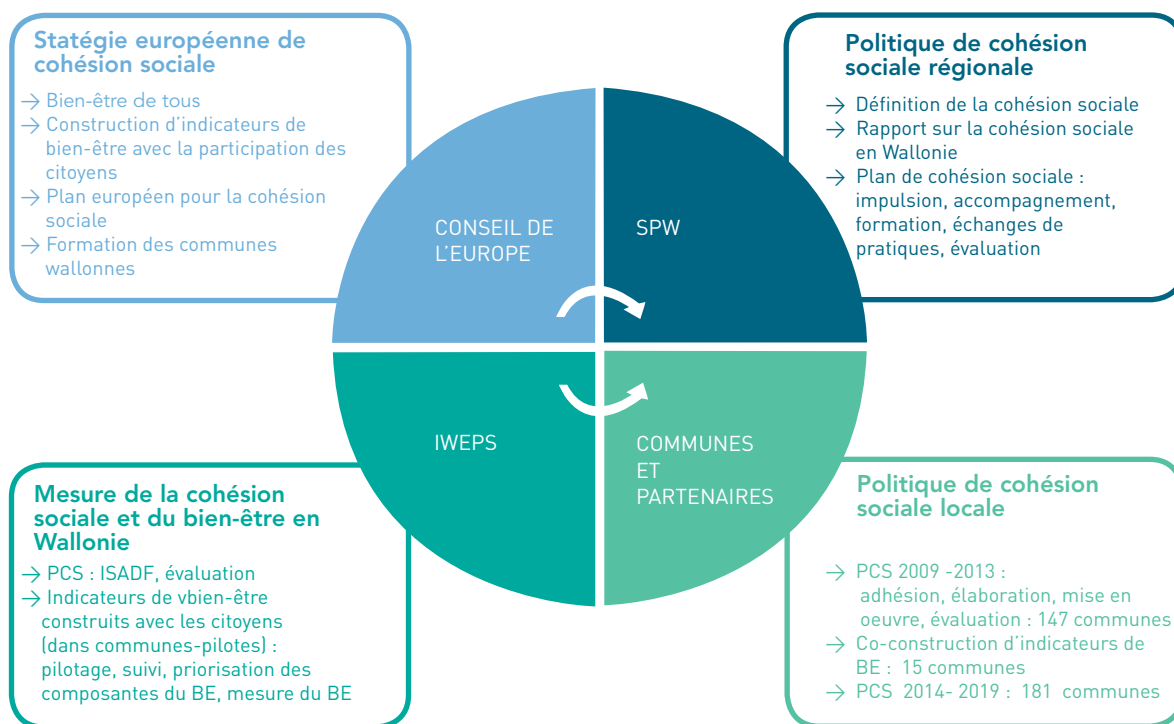
Des droits fondamentaux à la solidarité

Si en matière de cohésion sociale, notre premier objectif (individuel) est que chacun ait effectivement accès aux droits qui lui sont garantis par les instruments juridiques évoqués plus haut, notre deuxième objectif (collectif) est que se réduisent les inégalités et que se construise une solidarité entre tous les citoyens. Or, celle-ci ne va pas de soi ! Passer de l'individuel au collectif demande à dépasser l'intérêt personnel au bénéfice de l'intérêt commun qui contribue au bien-être de tous.

C'est cette vision qui sous-tend le Plan de cohésion sociale mis en œuvre depuis 2009, grâce au soutien de la Wallonie, dans 2/3 des communes wallonnes de langue française et qui permet, au niveau local, de travailler sur ces deux dimensions dans une coconstruction d'un plan stratégique social qui réponde aux besoins identifiés par un diagnostic préalable avec un ensemble de partenaires publics et privés.

A travers le PCS, on voit clairement le lien cohérent qui unit le Conseil de l'Europe, la Région wallonne et les communes concernées, comme en témoigne le schéma ci-dessous qui décrit le processus de cohésion sociale en Wallonie³⁸ :

Le processus de cohésion sociale



38 Auteur du schéma : Carine Jansen.

L'évaluation du premier PCS 2009-2013³⁹, à laquelle ont participé plus de 5.000 contributeurs (dont les communes, leurs partenaires et les bénéficiaires des actions), a mis en lumière que la plupart des impacts positifs du PCS "ont trait aux relations entre les individus : rencontres, mixité sociale, activités en tous genres, solidarité, engagement citoyen" et qu'un impact découlant du précédent est le "renforcement de la dynamique locale". Et c'est bien aussi dans l'axe 4 "Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels" que la majeure partie des actions sont développées (41%). C'est dire l'intérêt porté à ce dispositif par les pouvoirs locaux et l'utilité de celui-ci en termes d'amélioration du vivre ensemble et de renforcement des liens entre les citoyens.

En soutenant le niveau local, le Gouvernement indique que ce levier proche du citoyen est concrètement à même de l'aider. Il s'agit à la fois d'une illustration du principe de subsidiarité visant la recherche du niveau d'action publique le plus pertinent, mais aussi de la question du "changement d'échelle"⁴⁰ terri-

toriale, traduisant un changement de focale et un déplacement de la responsabilité politique. Cette modification d'échelle passe "par trois types de processus : 1) la projection d'une nouvelle institution à la mesure de l'espace considéré comme pertinent ; 2) une redéfinition de l'envergure et de la substance de l'action publique ; 3) une recomposition des rapports entre niveaux de responsabilité (vers le haut ou vers le bas) ⁴¹".

Néanmoins, si l'action locale démontre qu'elle est fondamentale, encore faut-il qu'elle soit soutenue en toute cohérence par des mesures indispensables à prendre, dans le cadre de leurs compétences respectives, par les autres niveaux de pouvoir pertinents pour réduire les inégalités, encourager efficacement la solidarité (en termes de fiscalité, droits individuels, domiciliation, droits dérivés, etc.) et poursuivre les efforts en faveur du bien-être de tous dans une démarche de coresponsabilité.

C'est ce qui nous permettra de relever les défis qui nous attendent dans une société où il fera bon vivre pour tous !

39 DiCS, IWEPS, ULg, Conseil de l'Europe, Evaluation du Plan de cohésion sociale 2009-2013, Regards croisés et perspectives d'avenir, SPW/Editions, Namur, 2014, 167 p.

40 D. Aubin et al., La reconfiguration de l'action publique en Belgique, Condé-sur-Noireau : Ed. L'Harmattan, 2012, p. 156 et suiv.

41 E. Négrier, cité par A. Faure, Les changements d'échelle en science politique : objet classique, questions nouvelles, 4ème journée scientifique du développement local de l'action publique, avril 2006, Arlon, Belgique, FUCAM, p. 7, 2006, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00079085/document>.



De l'accès aux droits à la cohésion sociale⁴²

Pour que l'accès aux droits débouche sur la cohésion sociale, il y a une série de balises par lesquelles le droit passe - et doit être garanti - pour se transformer. Pour chaque droit, l'action publique porte sur plusieurs de ces balises, en

commençant par le seuil minimal d'accès, dans certains cas, jusqu'à la balise de la qualité de vie et du lien social, seuil ultime avant la cohésion sociale.

Tous les dispositifs mis en place par l'action publique (ou le secteur associatif) pour aider le citoyen ne passent pas, ou pas tous avec la même intensité, par toutes les balises.

Dimensions investies par l'action publique à travers les différents droits :

Accès aux droits		
BALISES		
1	Seuil	• Existe-t-il un seuil d'accès par rapport au droit ? • Quel est le seuil d'accès pour ce droit ?
2	Normes	• Existe-t-il des normes, réglementations par rapport au droit qui facilitent/en-travent l'accès au droit ?
3	Accessibilité physique/intellectuelle	• Les citoyens peuvent-ils accéder à l'offre physiquement et/ou intellectuellement ?
4	Prise en charge Accompagnement	• Existe-t-il une prise en charge ou un accompagnement en cas de problème d'accès, de compréhension (par le pouvoir public) ?
5	Équité Discrimination	• Tous les citoyens ont-ils les mêmes conditions d'accès ? - Existe-t-il un système de discrimination positive en cas de manquement ?
6	Sensibilisation Responsabilisation	• Les citoyens sont-ils informés des conditions d'accès ? • Agissent-ils en «bons pères de famille» à l'égard de ce droit ?
7	Libre arbitre Expression de contestation	• Les citoyens peuvent-ils renoncer au droit si tel est leur choix ?
8	Qualité de vie Lien social	• Est-ce que l'accès au droit améliore le vivre ensemble et renforce la solidarité ?
Cohésion sociale		

Le questionnement autour de ces différentes balises peut servir de fil conducteur pour voir si les dispositifs (existants ou à développer) ont a minima pour ambition de favoriser l'accès de tous les citoyens aux droits et si, idéalement, ils conduisent à une société plus cohésive et un mieux vivre ensemble. Il peut servir de fil conducteur dans une démarche de mainstreaming pour mesurer le niveau de "cohésion" de la société.

Autour de cette vision, plusieurs constats s'imposent :

- Force est de constater que le fonctionnement actuel des institutions est organisé

de manière autocentrée et dans une vision d'"offre", c'est-à-dire du point de vue de celui qui fournit des services. C'est plus fonctionnel et plus clair, par exemple en termes de missions des services publics, de répartition des budgets de fonctionnement entre administrations, de cadre légal, ...

Par contre, pour le citoyen, ce n'est pas toujours clair. C'est lui qui doit s'adapter à l'offre (associative, institutionnelle, ...) et en comprendre les arcanes pour se diriger vers le bon endroit, faire le lien entre la réalité qu'il vit, les problèmes qu'il rencontre et une organisation qui peut sembler

⁴² Eléments de débats et de réflexions recueillis lors d'une rencontre intégrative et de synthèse à la suite des ateliers évaluatifs et prospectifs sur les différents droits.

nébuleuse, même pour les personnes les plus instruites. Autrement dit, il doit rentrer dans des cases sur un damier composé de strates verticales (des niveaux de pouvoir, des services centralisés / décentralisés, de directions et services, ...) et horizontales (les matières), ces strates étant plus ou moins poreuses. Il lui revient de circuler de case en case pour avoir accès aux droits, aux aides, ... Il est en quelque sorte "responsable" de son accès aux droits et sera récompensé par son opiniâtreté, la qualité des personnes rencontrées et la pertinence des conseils qu'il aura reçus, ...

Un autre paradigme consisterait à mettre véritablement la personne, le citoyen - dans toutes ses complexités, ses réalités multidimensionnelles - au centre du système et s'adapter dans une réelle optique usager / client.

Des mesures sont actuellement prises par les services publics pour replacer l'utilisateur au centre de leurs préoccupations et simplifier son accès aux informations et aux aides notamment par la création de guichets (de l'énergie, la santé, la mobilité, ...) qui font le pont entre des administrations qui fonctionnent en silo et le citoyen qui a besoin d'un service transversal. Mais est-ce suffisant ?

Idéalement, on devrait passer d'une vision "incoming" (où c'est le citoyen qui vient à) à une vision "outgoing" (où c'est le service/l'administration qui va vers), ce qui nécessiterait un renversement de mentalité.

- Même si les citoyens les plus éloignés de l'accès aux droits étaient placés au cœur du système, il n'en reste pas moins qu'il n'est pas évident de les atteindre. Il faut souvent passer par des tiers qui font état d'insuffisances de moyens et de personnel.
- En outre, même informés de leurs droits,

les citoyens les plus précarisés ayant connu beaucoup d'échecs dans leur parcours de vie manifestent souvent une méfiance à l'égard des institutions avec parfois, pour corolaire, un non-recours aux droits auxquels ils pourraient prétendre, soit par découragement, soit par méfiance, soit par méconnaissance.

- En Wallonie, malgré les efforts de coordination et de rationalisation entrepris ces dernières années, les énergies et les forces ont encore tendance à se disperser au niveau des subsides et des ressources humaines, notamment via un tissu associatif très dense, souvent inscrit dans des logiques de concurrence en dépit du rôle sociétal fondamental qu'il joue. Dans de nombreux secteurs, il y a trop d'acteurs et de "couches de lasagne" avec le constat que les moyens sont morcelés. Ce sont souvent des choix politiques qui ont conduit à ces situations.

Dans le même temps, dans les administrations, il y a beaucoup de compétences et de motivations, des envies de contribuer. Mais l'administration n'est pas toujours sollicitée à sa juste valeur.

Etant donné la pléthore d'acteurs et la dualité entre, d'une part, le secteur associatif qui occupe le terrain et, d'autre part, l'administration qui a envie de collaborer, comment fédérer les uns et les autres ?

- A l'instar, par exemple, d'une Association de Santé Intégrée⁴³ qui rassemble au même endroit une équipe pluridisciplinaire composée de différents praticiens de première ligne (médecins généralistes, soins infirmiers, kinés, psychothérapeutes, etc.), le principe de la prise en charge d'un bénéficiaire dans sa globalité pourrait être étendu à tous les autres droits.

Et même mieux, le système pourrait envisager d'organiser des ponts entre les droits, partant du principe qu'une personne peut

43 L'ASI est une structure qui, en Région wallonne, "est agréée pour exercer une mission de soins de santé primaires au bénéfice de la santé globale des populations".

cumuler différentes problématiques l'empêchant d'accéder à certains droits et, in fine, d'exercer complètement sa participation citoyenne et contribuer lui-même à la solidarité.

- Un autre facteur de réussite, prépondérant dans la mise au centre du système et la prise en charge globale des citoyens vers l'accès aux droits, est l'humanité de "l'opérateur", son empathie, et sa volonté de jouer le jeu de la transversalité au bénéfice de la personne.

Cet état d'esprit signifie de laisser de côté son ego personnel ou l'ego de son "entreprise" ou institution.

- Pareil changement de paradigme mettant fin aux mesures en silo et plaçant l'utilisateur réellement au cœur du système sociétal procède d'une volonté politique de développer une vision transversale et ascendante de l'action publique.

L'impulsion de ce changement ne peut dès lors venir que "d'en haut", mais sa mise en œuvre serait ensuite alimentée par les administrations et leurs partenaires en symbiose avec les usagers.

- Un autre acteur, (encore trop) peu impliqué actuellement dans l'aide à l'accès aux droits et la cohésion sociale, est le secteur privé.

Or, à travers la RSE⁴⁴, les entreprises pourraient peut-être s'intéresser davantage à la cohésion sociale ?!

Dans le cadre du développement durable de la Wallonie, le volet social pourrait ainsi être davantage orchestré par l'administration pour mettre le citoyen, le bénéficiaire au centre du système et créer un mainstream (principe de transversalité) de la cohésion sociale à travers l'ensemble des politiques.

Dans le prochain chapitre, nous aborderons en détail le droit à la mobilité.

44 Selon la définition de la Norme ISO 26000, la RSE (Responsabilité Sociétale ou Sociale des Entreprises) regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable (social, environnemental et économique).